

La circulaire de rentrée vient de paraître.

Elle n'offre pas sur le plan de la formation l'ambition nécessaire à l'objectif de réussite égalitaire qu'elle annonce. C'est particulièrement vrai sur la question de la formation continue qui restera encore en panne pendant l'année scolaire prochaine.

La formation continue, vecteur de l'amélioration du système éducatif.

Nous partageons l'affirmation contenue dans la circulaire que la qualité des apprentissages est un vecteur fondamental de l'amélioration du système scolaire. Mais cette affirmation devrait s'assortir d'une relance déterminée de la formation continue qui constitue un moyen essentiel pour former et accompagner les équipes enseignantes tout au long de leur vie professionnelle. De ce point de vue, la circulaire de rentrée est des plus décevantes.

Les illusions du numérique

Nous l'avons régulièrement affirmé, y compris lorsque nous avons été reçus à la DGESCO au sujet de M@gistère : la stratégie du tout numérique en matière de formation ne peut répondre à la réalité des besoins de formation continue.

Bien sûr, il est nécessaire d'explorer les possibilités du numérique et elles offrent certainement des modalités adaptées à certaines actions de formation. Quelques actions réussies en la matière en témoignent. Mais vouloir faire du numérique le vecteur quasi unique de la formation continue est une erreur grave.

Dans de trop nombreuses circonscriptions de premier degré, la précipitation avec laquelle les inspecteurs ont été contraints, par la mise en œuvre de M@gistère, de modifier leurs plans de formation ne s'est en définitive soldée que par une réduction des heures de formation. Dans le second degré, des contraintes analogues ont produit des résultats tout aussi décevants.

Un bilan objectif doit être dressé pour que l'introduction du numérique obéisse désormais à des objectifs raisonnables, fixés en fonction de la réalité des ressources et basés sur l'analyse des besoins. Les inspecteurs sont les mieux placés pour procéder à ce bilan :

les recteurs et les DASEN doivent entendre ce qu'ils ont à dire. Il en va de l'avenir d'une formation continue réellement capable de soutenir les évolutions nécessaires du système.

La complexité de la formation pédagogique et didactique

Arrêtons de rêver, une animation vidéo présentant un contenu d'enseignement ne peut se substituer à une véritable formation didactique en présentiel. Ce n'est pas par attachement inconsidéré aux formes traditionnelles de la formation que nous le disons : c'est parce que la formation didactique et pédagogique ne se réduit pas à la transmission d'informations. Elle nécessite des constructions intellectuelles complexes que ne peuvent intervenir que dans l'échange entre enseignants et entre enseignants et formateurs.

Un droit pour les personnels

Le code du travail (L6111-1) définit la formation professionnelle tout au long de la vie à la fois comme une obligation nationale et comme un droit des personnes. En tant qu'agents des services publics, les enseignants comme les inspecteurs disposent de ces droits.

Alors que le gouvernement affirme sa volonté de développer la formation continue des adultes (loi du 5 mars 2014) et exprime l'ambition de cette formation pour renforcer la démocratie sociale, qu'en est-il de la formation continue au sein de l'Éducation nationale?

Force est de reconnaître que nous sommes loin, au sein de l'Éducation nationale, de répondre à ces principes depuis que les restrictions budgétaires ont entraîné la quasi disparition de la formation continue.

Une dynamique nécessaire à l'amélioration du système

Au-delà de ces droits, la formation continue devrait constituer une logique stratégique pour un ministère qui a l'ambition de transformer l'école.

La complexité croissante des missions des enseignants nécessite un accompagnement régulier. Sans doute est-il nécessaire d'en repenser les modalités, de construire des formes où la formation injonctive cède la place à un travail collégial. Pour autant, on ne peut croire que

Circulaire de rentrée et formation continue des enseignants

ces formes de travail naissent spontanément : elles doivent être accompagnées, soutenues, évaluées.

La formation et l'éducation prioritaire

Dans la circulaire de rentrée, la refondation de l'éducation prioritaire constitue un axe majeur de la lutte contre les inégalités. Une annexe (annexe 10) développe les perspectives du travail en équipe et de la formation. Un plan de formation est prévu qui doit se fonder sur trois jours de formation annuels pour tous les enseignants, sur un tutorat personnalisé pour les enseignants nouvellement nommés et l'intervention régulière d'experts et de formateurs.

Le SNPI se félicite d'une volonté de refonder l'éducation prioritaire par l'accompagnement des pratiques pédagogiques et les inspecteurs de l'éducation nationale auront évidemment à cœur de s'investir dans cet accompagnement des équipes. Mais quels moyens leur permettront de réunir les conditions nécessaires? Nous le savons tous, dans certaines académies, dans certains départements, la situation liée au non remplacement interdit toute possibilité de recourir aux personnels de remplacement pour réaliser ces actions de formation. La libération de temps pour le travail en équipe est une décision favorable à l'amélioration des pratiques mais elle nécessite des accompagnements qui ne pourront pas être mis en œuvre à la hauteur des besoins.

Exiger une formation continue des inspecteurs

La formation continue des inspecteurs s'est considérablement réduite. Elle correspond trop exclusivement à une stratégie de mise en œuvre de la politique nationale parfois réduite à la transmission « d'éléments de langage » qui ne peuvent permettre l'engagement des évolutions nécessaires et relèvent d'une conception restrictive de notre métier.

Nous avons besoin d'une formation guidée par le développement de compétences professionnelles. Elle ne peut être conçue par des cénacles restreints, indépendamment d'une analyse réelle des besoins. Nous revendiquons de contribuer à la définition des enjeux de la formation des inspecteurs. Nous revendiquons de pouvoir construire collégialement des actions de formation.

S'engager dans une forte revendication

Au sein de la FSU, le SNPI s'est engagé dans une forte revendication pour une relance de la formation continue. Notre organisation syndicale a contribué à en faire une priorité fédérale. Il a porté cette revendication lors d'une rencontre avec le cabinet du ministre.

Un communiqué sera diffusé sur ce sujet le 2 juin.

Il importe désormais que dans l'ensemble des instances auxquelles les inspectrices et les inspecteurs participent soient portée l'attention sur ce dossier. Nous devons rappeler qu'il n'y a pas d'amélioration qualitative du système qui puisse être menée sans formation continue. Nous devons exiger que les actions mises en œuvre soient à la hauteur des enjeux et que l'ambition numérique ne puisse agir comme une simple stratégie composable permettant de masquer l'absence d'investissement dans les moyens nécessaires.

Nous devons être les acteurs d'une formation dont les objectifs et les modalités soient construits avec les enseignants qui demandent clairement d'être associés à la conception de la formation.

Le SNPI, au sein de la FSU et par ses actions propres, s'engagera dans cette revendication pour que soit respecté le droit des personnels et pour que les évolutions nécessaires du système éducatif soient portées par la formation et non par la prescription injonctive.

